

LE PAYS DE L'ARBRESLE

► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Cet itinéraire vous conduira, à travers les Crêts Boisés, classées Espace Naturel Sensible pour leur valeur faunistique et floristique d'intérêt départemental, jusqu'au Col de La Luère, situé à 714 m... de quoi trouver, par temps chaud, un peu de fraîcheur ! Ce sentier en ligne de crêtes offre, à l'automne, de somptueuses teintes rougeoyantes et de mystérieuses ambiances de brume. Il n'est pas rare, l'hiver, d'y fouler un blanc manteau neigeux.

Pour poursuivre votre visite, rendez-vous au Musée de la Mine et de la minéralogie à Saint Pierre La Palud.

Plus d'informations sur www.arbresletourisme.fr

► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Depuis le parking du Vieux Bourg, montez le chemin du Crêt du Lac pendant 600 m jusqu'au réservoir de Beaufort.
- 1** A l'intersection, poursuivez tout droit toujours sur ce même chemin.
- 2** A la patte d'oie, continuez sur votre droite jusqu'à la RD24.
- 3** Longez la RD 24 sur votre gauche pour rejoindre la route des Monts du Lyonnais au Col de la Luère puis prenez immédiatement le chemin des Limites sur votre gauche pour entrer dans les bois. Poursuivez pendant 1,8 km.
- 4** A l'intersection, prenez sur votre gauche puis immédiatement sur votre droite à la patte d'oie pour vous engager sur le chemin de Pollionnay.
- 5** Au carrefour, prenez le chemin de Malafray sur votre gauche puis, arrivé à hauteur du réservoir de Beaufort, redescendez par le chemin des Châtaigniers pour rejoindre la RD24.
- 6** Prenez la RD 24 sur votre gauche, puis après la croix, entrez par votre droite dans le hameau du Petit Saint Bonnet. Poursuivez pour regagner le parking du Vieux Bourg.
- A**

► Pour signaler un problème, www.sentinelles.sportsdenature.fr

À VTT



CIRCUIT

64

La Croix du Ban

Commune... Saint-Pierre-la-Palud

Distance..... 8 Km

Dénivelé..... 376 m

Difficulté..... Facile

Office de Tourisme
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.48.87 / officedetourisme@paysdelarbresle.fr
www.arbresletourisme.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.68.90 / ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

Crédit photo : J. de Cocquard

La Croix du Ban



CIRCUIT

64

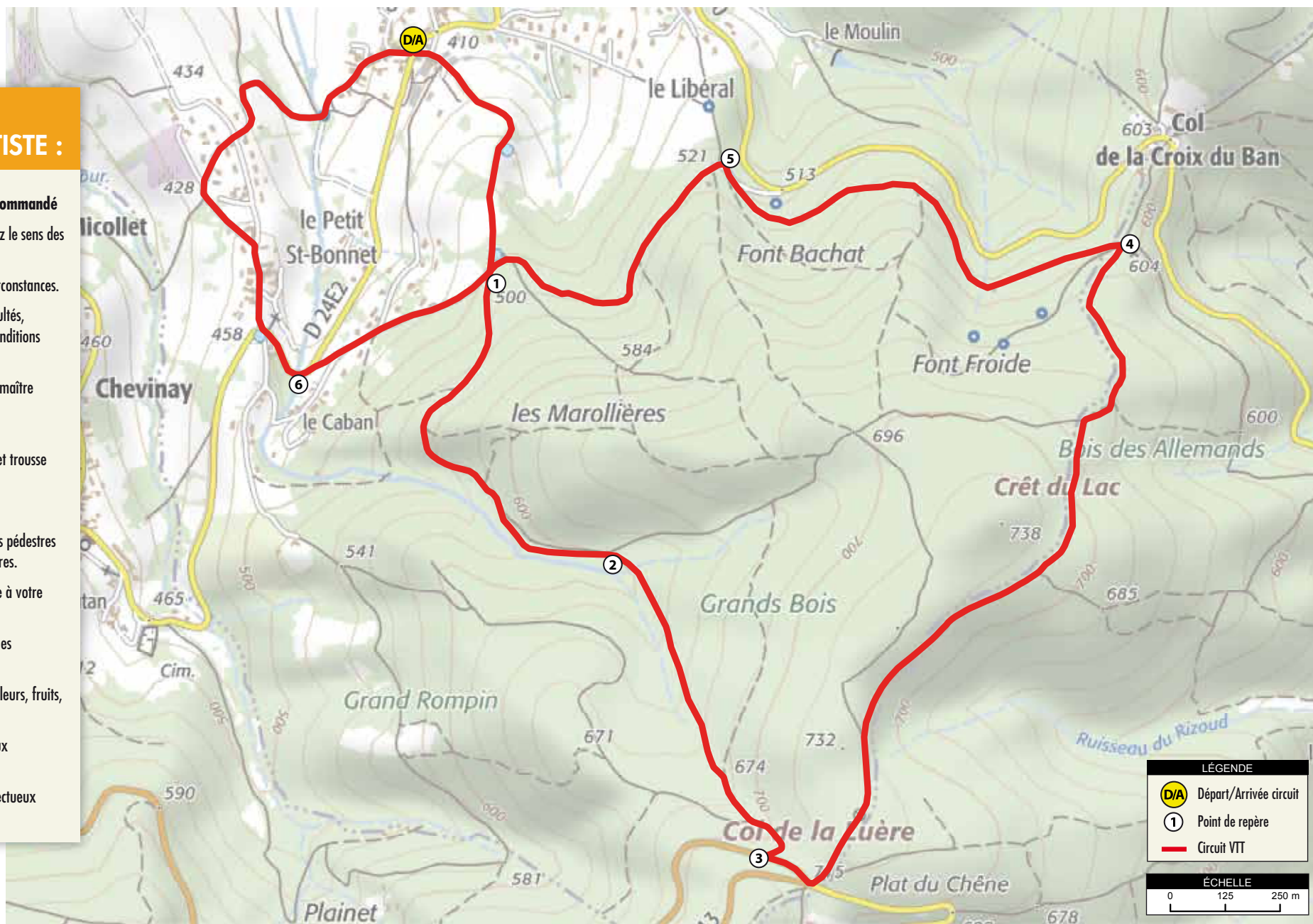
► DÉPART :
Parking du Vieux Bourg

► BALISAGE :
Suivre n° 64 sur



CODE DE BONNE CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- Le port du casque est fortement recommandé
- Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- Restez courtois avec les autres usagers.
- Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- Gardez vos débris, soyez discret et respectueux de l'environnement.



LÉGENDE

- Départ/Arrivée circuit
- Point de repère
- Circuit VTT

ÉCHELLE

0 125 250 m